



LD-VA/AK-CCAS-DE-00005
PO 13

N°2025/05

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : approbation du Compte de Gestion du Trésorier de la province Sud et du Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2024

PJ : 2 projets de délibération
tableaux annexes

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

2 8 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

I – INTRODUCTION

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, Présidente du CCAS. Établi à partir de sa comptabilité, il présente les résultats de l'exécution du budget.

Il retrace et arrête les recettes et les dépenses de l'exercice précédent et fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il est préparé par la Présidente du CCAS, puis soumis au vote du conseil d'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après réception du compte de gestion établi par le comptable public qui est le Trésorier de la province Sud.

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2024 présente un résultat cumulé net de **97 959 081 F CFP**.

CA 2024 - actualisé le 18/02/25	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	411 890 504	411 890 504	4 720 000	26 982 815	438 873 319	416 610 504
REALISATIONS	331 522 929	362 757 627	1 351 936	0	332 874 865	362 757 627
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	331 522 929	362 757 627	1 351 936	0	332 874 865	362 757 627
Opérations REELLES	331 522 929	362 757 627	1 351 936	0	332 874 865	362 757 627
Opérations ORDRE	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE		31 234 698	1 351 936			29 882 762
II - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		48 593 504		19 482 815		68 076 319
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		79 828 202	1 351 936	19 482 815		97 959 081
RESTES A REALISER						
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER						
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		79 828 202		18 130 879		97 959 081

.../...

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud, présenté ci-après, est conforme au compte administratif de la Présidente.

Compte de Gestion 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2024
FONCTIONNEMENT	48 593 504	0	31 234 698	79 828 202
INVESTISSEMENT	19 482 815	0	- 1 351 936	18 130 879
CUMUL DES SECTIONS	68 076 319	0	29 882 762	97 959 081

Sont présentées dans la présente note, les dépenses et recettes réalisées par section et par chapitre budgétaire.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les recettes d'investissement :

Elles sont nulles pour l'année 2024 en raison de la dotation aux amortissements non réalisée. En effet, l'incendie de la Maison de la Famille en mai 2024 ayant engendré la destruction intégrale du bâtiment et l'indemnisation par l'assurance Generali étant toujours en cours, le travail de mise à jour complet de notre actif sera réalisé en 2025.

2.2 Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à **1 351 936 F CFP**, comme indiqué ci-après :

- **612 256 F CFP au chapitre 20** « Immobilisations incorporelles », pour le renouvellement des licences informatiques Microsoft ;
- **739 680 F CFP au chapitre 21** « Immobilisations corporelles » (matériel informatique, autres immobilisations corporelles...) ;

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Les recettes de fonctionnement :

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **362 757 627 F CFP**. Elles ont été réalisées, par ordre d'importance, comme indiqué ci-après :

- **348 456 300 F CFP au chapitre 74** « Dotations et participations » de la ville de Nouméa dont 12 958 150 F CFP au titre du Plan d'Actions Jeunesse ;
- **2 266 667 F CFP au chapitre 70** « Produits des services » :
 - o 2 266 667 F CFP provenant des concessions dans les cimetières (1/3 des produits revient au CCAS) ;
- **5 297 766 F CFP au chapitre 77** « Produits exceptionnels » (Orphelins des casinos, subventions pour le maintien à domicile de la CAFAT, subvention de la SLN ...) ;
- **4 277 000 F CFP au chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » correspondant aux loyers perçus pour les jardins familiaux ;

- **2 459 894 F CFP au chapitre 013 « Atténuation de charges »** correspondant au remboursement de la part salariale des titres repas pour 2 322 271 F CFP et 137 623 F CFP pour le remboursement de rémunération du personnel ;

3.2 Les dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **331 522 929 F CFP**.

Les dépenses se répartissent en 4 chapitres présentés par ordre d'importance ci-après :

- **233 056 760 F CFP au chapitre 012 « Charges de personnels »** ;
- **68 489 187 F CFP au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**.

Ce chapitre intègre les subventions aux associations et les dépenses d'aides sociales.

Les crédits ont été ventilés comme suit :

- o **48 354 187 F CFP** aux aides sociales :
 - 28 239 175 F CFP pour les aides alimentaires ;
 - 8 737 804 F CFP pour les autres aides non alimentaires ;
 - 5 702 714 F CFP consacrés aux aides aux vacances ;
 - 5 397 122 F CFP pour les aides de maintien à domicile ;
 - 277 372 F CFP pour les aides d'urgence.
- o **20 135 000 F CFP** aux subventions aux associations :
 - 14 135 000 F CFP dédiés à l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
 - 1 000 000 F CFP pour les autres publics (santé, APRAH...) ;
 - 5 000 000 F CFP pour les personnes âgées ;
- **29 909 435 F CFP au chapitre 011 « Charges à caractère général »**

Les dépenses de ce chapitre ont été consacrées :

 - o **26 793 862 F CFP** pour les dépenses de gestion globale ;
 - o **3 115 573 F CFP** pour la gestion des dispositifs et des actions conduites pour les publics du CCAS :
 - 907 606 F CFP pour l'enfance et la jeunesse pour la Maison de la Famille ;
 - 1 581 462 F CFP pour les personnes âgées ;
 - 250 000 F CFP de cotisation à l'Instance de Coordination Gériatrique ;
 - 342 800 F CFP dédiés au handicap ;
 - 31 930 F CFP pour la gestion des aides (imprimés des bons d'aide) ;
 - 1 775 F CFP dédiés à la gestion des jardins familiaux ;
 - **67 547 F CFP au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** pour l'annulation d'un titre.

IV – CONCLUSION

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2024 présente un résultat cumulé net de **97 959 081 F CFP** provenant :

- en fonctionnement, d'un excédent de 79 828 202 F CFP ;
- en investissement, d'un excédent de 18 130 879 F CFP.

Après l'avoir affecté, cet excédent sera intégré au budget 2025 à l'occasion du vote du budget programmé au cours de la même séance du conseil d'administration.

Tels sont les éléments du Compte Administratif pour l'exercice 2024 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le **27 MAR. 2025**

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la vice-Présidente

Chantal BOUYE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 MAR. 2025

CONTROLE DE LÉGALITÉ



AK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 14H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle l'Annexe Ferry, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Jeanine	BAJON
	Muriel	GERMAIN
MM	Jonas	TAOFIFENUA
	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE
MM	Michel	BOULANGER
	Alberto	DOS SANTOS

DATE DE CONVOCATION : 19 MAR. 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Charlotte	THAIAWE
	Elisabeth	GAU
M	Emmanuel	HEAFALA



LD-VA/AK-CCAS-DE-00005
PO 13

DELIBERATION N° 2025/04
RELATIVE À L'APPROBATION
DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DE LA PROVINCE SUD
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA
POUR L'EXERCICE 2024

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 27 mars 2025,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/02 du 14 mars 2024 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/03 du 14 mars 2024 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/04 du 14 mars 2024 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/05 du 14 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/11 du 13 novembre 2024 adoptant la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Compte Administratif de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU le Compte de Gestion de la Trésorerie de la province Sud pour l'exercice 2024,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/05 du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

Le Compte de Gestion du budget principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024 est arrêté ainsi qu'il suit :

Compte de Gestion 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2024
FONCTIONNEMENT	48 593 504	0	31 234 698	79 828 202
INVESTISSEMENT	19 482 815	0	- 1 351 936	18 130 879
CUMUL DES SECTIONS	68 076 319	0	29 882 762	97 959 081

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 /

La Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage électronique.

DELIBERE EN SEANCE LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE **27 MAR. 2025**



LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la vice-Présidente

Chantal SOUYE

**DESTINATAIRES**

Sub.admi.Sud	2
DF	1
CCAS (dont TPS)	3
Affichage	1
Registre	

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

AK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 14H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle l'Annexe Ferry, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Jeanine	BAJON
	Muriel	GERMAIN
MM	Jonas	TAOFIFENUA
	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE
MM	Michel	BOULANGER
	Alberto	DOS SANTOS

DATE DE CONVOCATION : 19 MAR. 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Charlotte	THAIAWE
	Elisabeth	GAU
M	Emmanuel	HEAFALA

Ville de
NOUMÉAHaut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 MAR. 2025

LD-VA/AK-CCAS-DE-00005
PO 13DELIBERATION N° 2025/05 **CONTRÔLE DE LÉGALITÉ****RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA
POUR L'EXERCICE 2024**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 27 mars 2025,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/02 du 14 mars 2024 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/03 du 14 mars 2024 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/04 du 14 mars 2024 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/05 du 14 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/11 du 13 novembre 2024 adoptant la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Compte Administratif de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU le Compte de Gestion de la Trésorerie de la province Sud pour l'exercice 2024,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/05 du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024 est arrêté ainsi qu'il suit :

CA 2024 - actualisé le 18/02/25	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	411 890 504	411 890 504	4 720 000	26 982 815	438 873 319	416 810 504
REALISATIONS	331 522 929	362 757 627	1 351 936	0	332 874 865	362 757 627
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	331 522 929	362 757 627	1 351 936	0	332 874 865	362 757 627
Opérations REELLES	331 522 929	362 757 627	1 351 936	0	332 874 865	362 757 627
Opérations ORDRE	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE		31 234 698	1 351 936			29 882 762
II - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES		48 593 504		19 482 815		68 076 319
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		79 828 202	1 351 936	19 482 815		97 959 081
RESTES A REALISER						
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER						
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		79 828 202		18 130 879		97 959 081

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la Province Sud pour l'exercice 2024.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage électronique.

DELIBERE EN SEANCE LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 27 MAR. 2025



LA PRÉSIDENTE

fait par délégation
la vice-présidente

Chantal SCUYE

**DESTINATAIRES**

Sub.admi.Sud 2
DF 1
CCAS (dont TPS) 3
Registre/Affichage 2